



Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2026-04-13-PV

PROCES VERBAL DE REUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Avril 2026

Date de convocation : 09 avril 2026

Affiché le : 09 avril 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le treize avril deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame Christine ROGER, Maire.

Présents : M^{me} Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, , M. Sylvain MARTINHO, M^{me} Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHÉNORIO, M. Denis GUILLOT, M^{me} Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, M^{me} Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^{me} Caroline BERNIER et M^{me} Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M^{me} Laure COQUARD, M^{me} Amélie COUPEL

Absents :

Pouvoirs : M^{me} Laure COQUARD donne pouvoir à M. Christophe MACÉ, M^{me} Amélie COUPEL donne pouvoir à M^{me} Ludivine MAINE

M^{me} Caroline Bernier a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire annonce l'ordre du jour de cette séance et les points divers :

Ordre du jour : Validation des dernières délibérations

Délibérations :

1. Vote du taux des taxes ;
2. Subventions aux associations ;

3. Aménagements de sécurité Rue Lamartine, choix de l'entreprise à la suite de la réunion de la commission d'Appel d'Offres ;
4. Questions et informations diverses.

En préambule de la réunion de Conseil, M. Minier Vincent, Président de la communauté de Communes a présenté à l'ensemble des Conseillers le rapport d'activité 2025.

Il a également rappelé aux nouveaux conseillers les missions de la COMCOM :

- supports aux communes*
- services aux habitants*

Il a, par la suite, cité l'ensemble des équipements appartenant à cette collectivité :

- Steriad*
- Aquabain*
- Phare*
- Milin*
- Le centre astronomique de la Couyère*
- Les Mines de la Bruz à Teillay*
- La Halte du Volcan à Poligné*
- L'auditoire de justice au Grand Fougeray*

.Equipements en projet :

- L'Essor (batiment communautaire)*
- Le Pôle de Pleine Nature à Pléchatel*
- Le Crématorium à Grand Fougeray*

Les compétences directes de la com-com sont les suivantes :

- PLUI*
- Action logement social*
- Associations d'intérêt commun*
- Assainissement*
- Tourisme*

BPLC emploie 84 salariés.

Madame le Maire remercie Monsieur Minier pour cette présentation.

Délibération 2026-04-038 : foncier bâti et foncier non bâti – taux des taxes

Madame le Maire informe que, à la suite d'une erreur matérielle, la délibération concernant le vote des taux doit être reprise.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti pour l'année 2026 à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,38 %
- taxe d'habitation (TH) : 14,45 %

Délibération 2026-04-039 : Subventions aux associations

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions suivantes, pour l'année 2026 :

- association « *Amis des soins palliatifs* » de Bain de Bretagne : 150 €
- association « *Restaurants et relais du Cœur* » de Bain de Bretagne : 200 €
- association « Amicale des donneurs de sang » : 150€
- association « PANISOL » : 200€
- association « FCCS » : 800 €

Madame le Maire indique que les montants des subventions proposés sont identiques à ceux des années passées.

Pour les montants supérieurs à 500 €, l'association doit transmettre un bilan financier.

Délibération 2026-04-040 : Subventions aux associations

Monsieur MÉNARD Arnaud étant actuellement trésorier de l'association Sel de Culture, il se retire et ne participe ni aux échanges ni au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la subvention suivante, pour l'année 2026 :

- association « *Sel de Culture* » de Le Sel-de-Bretagne : 200 €

Délibération 2026-04-037 : Aménagement de sécurité rue Lamartine - Attribution du marché entreprise

Madame le Maire rappelle que la municipalité a décidé la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité dans la rue Lamartine et a confié au cabinet URBA REAL la mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Les modifications principales sont les suivantes :

- *élargissement des trottoirs afin qu'ils soient PMR.*
- *ralentisseur devant l'école complété par un rétrécissement de voie*

- le cheminement va être étendu jusqu'au carrefour du Point du Jour
- globalement, la végétation va être conservée dans la mesure du possible.

- Une réflexion sera menée d'ici la fin du mandat pour un cheminement piétonnier le long de la départementale afin de remonter vers la rue Chateaubriand.

Ces travaux se dérouleront après le remplacement des conduites d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil et à sa charge.

Ci-après le plan de financement global à charge de la commune pour les travaux de voiries :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Mission de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Amendes de Police <i>Courrier 28/10/2024</i>	*7 205,00 €
-Travaux de VRD	175 000,00 €	DETR	73 600,00 €
TOTAL	184 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	€
		Fonds Propres	80 805,00 €
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	103 195,00 €
TOTAL	184 000,00 €		184 000,00 €

Concernant les travaux d'aménagement de la Rue Lamartine, le calendrier de la consultation des entreprises en procédure adaptée s'est déroulé comme suit :

- Parution du marché sur plateforme Mégalis : 24/02/2026
- Parution sur le journal Ouest France : 09/02/2026 (avec rectificatif afin de modifier les délais de remise des offres le 24/02/2026)
- Appel d'offres du 24/02/2026 au 17/03/2026 à 12h00
- L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre du 18/03/2026 au 26/03/2026
- Transmission du 1^{er} rapport d'analyse des offres le 26/03/2026 par le maître d'œuvre URBA REAL
- Phase de négociation avec les deux offres mieux-disantes
- Transmission le 07/04/2026 du rapport d'analyse après phase de négociation

- Proposition d'attribution des entreprises selon le rapport d'analyse des offres : pour un montant global HT de 149 860,70 €.

La proposition d'attribution des entreprises (tranche ferme et tranche optionnelle) ainsi :

N° Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Terrassement - VRD	Entreprise EIFFAGE ROUTE	149.860,70 €

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 avril 2026 et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les conclusions du rapport de la Commission d'appel d'offres ;
- Retient l'entreprise mentionnée dans le tableau récapitulatif au 07/04/2026 pour un montant global de 149.860,70 € HT soit 179.832,84 € TTC ;
- Autorise Madame le Maire à signer les différentes pièces du marché.

Informations diverses :

Madame le Maire présente au Conseil le tableau des décisions prises et signatures effectuées dans sa délégation

Informations synthétiques relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations du maire

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

le 13/04/2026

Décisions du Maire

Date signature	Destinataire	Opération	Objet	Montant HT	Montant TTC
09/04/2026	BM TEXIER	Extension Boulangerie	Modifications de travaux en plus et moins values	2 206.09	2 647.31
09/04/2026	LUSTRELEC	Extension Boulangerie	Alimentations provisoires et dévoiement alimentation garage logement	1 413.17	1 695.80

Points divers :

- *Aménagement aux abords de l'école de musique : projet d'installation d'une table et de bancs. M Ménard se propose pour réaliser des aménagements « faits maison ».*
- *La station d'épuration sera mise en service en septembre 2026.*

- *Travaux boulangerie : les places de stationnements situés derrière l'extension vont être redessinées pour un coût estimé de 4 000 €.*
- *ZAC Tranche 3 : 8 lots réservés dont 1 vendu, 1 sous compromis, et 2 à venir.*
- *Bar : Madame le Maire a rencontré EPFB – retour à venir – potentiel repreneur du fonds de commerce*
- *Ecole : végétalisation – visite de la Cour de St Senoux*
- *AG de l'office des sports : résultats positifs*

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire clos la séance à 23h45.
Madame le Maire remercie les participants pour les échanges.

Ont été prises, lors de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2026, les délibérations n° 2026-04-037 à n° 2026-04-40

Christine ROGER	Christophe MACÉ	Laure COQUARD	Sylvain MARTINHO	Claude DEMAY
		Christophe MACE		
François CHAUVINEAU	Thierry CHENORIO	GUILLOT Denis	BESSMER Laurence	JAUNASSE Frédéric
Sandrine ROUAUD	Arnaud MENARD	Amélie COUPEL	Caroline BERNIER	Ludivine MAINE
		Ludivine MAINE		